



Donation Argent Parent/ Enfant Donation Tante/Neveu

Par **nadoseb**, le **24/04/2013** à **15:40**

Bonjour

Suite au décès et à la vente de la maison de ma grand-mère, mon père et ma tante m'ont donné chacun 5000 euros en chèque. Ce qui fait 10 000 euros au total.

Dois-je le déclarer ? Vais-je payer quelquechose à l'administration fiscale ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement
Sébastien